



Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

**DECISION DU MAIRE
N° 2023-15**

**Création d'un parking VL en extension du
parking de la salle des Bruyères
Attribution du marché de travaux pour la
réalisation de la clôture**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, d'un montant maximum de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 : Le marché de travaux de clôture du parking de la salle des Bruyères dans le cadre de la création d'un parking pour véhicules légers, en extension du parking de la salle des Bruyères, est attribué à la société CAPP WEST sise 8, rue de Besnard, à PLECHATEL (35470), pour un montant total de 9 700,80 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait fera l'objet d'un affichage en Mairie.
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 10 mai 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Affiché le **10 MAI 2023**
ID : 035-213500903-20230510-202315-AU